

MESURES D'AIDE MISES EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE POUR SOUTENIR L'ECONOMIE PENDANT LA CRISE COVID-19 - MISE A JOUR

Cette alerte client est une mise à jour d'un document publié pour la première fois le 25 mars 2020.

Le Royaume-Uni a introduit une série de mesures pour soutenir les citoyens, les emplois et les entreprises face au COVID-19.

Cette alerte client présente un aperçu de certaines **mesures prises par le gouvernement britannique** et sur la façon dont ces mesures fonctionneront dans la pratique.

À la suite d'une annonce faite le 10 mai 2020, le gouvernement britannique a débuté le déploiement provisoire d'une série d'initiatives visant à assouplir le confinement en Angleterre et dans tout le Royaume-Uni. Jusqu'à présent, ces mesures ont été d'ordre pratique plutôt que législatif et ne sont donc pas examinées plus en profondeur ci-dessous.

Pour obtenir des informations concernant les **mesures judiciaires et réglementaires** et **mesures fiscales**, veuillez consulter nos alertes client à ce sujet.

Le gouvernement a lancé un outil pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants à identifier quelles mesures de soutien sont mises à leur disposition : [Government Business Coronavirus Support Finder](#)

Le gouvernement a maintenant publié un tableau de la progression des dispositions du *Coronavirus Act 2020 (the Coronavirus Act)*. La première partie du *Coronavirus Act* facilite les changements législatifs et réglementaires pour soutenir la réponse du Royaume-Uni à la pandémie. La deuxième partie prévoit la possibilité de "désactiver" les dispositions lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, ainsi que de suspendre et de réactiver ultérieurement les dispositions. Le tableau indique les pouvoirs qui ont été activés et ceux qui sont actuellement en vigueur : [Coronavirus Act 2020 Status](#).

Le gouvernement britannique a précisé le montant des financements mis à disposition à ce jour dans le cadre des différentes initiatives décrites ci-dessous : <https://www.gov.uk/government/collections/statistics-on-coronavirus-funding-for-business>

Coronavirus Business Interruption Loan Scheme (CBILS)

Les banques accréditées¹ auprès de la *British Business Bank* pourront accorder :

- un découvert (jusqu'à 3 ans),
- un crédit à terme (à partir de 6 ans),
- une facilité de financement de facture (jusqu'à 3 ans), et

¹ Pour les prêteurs accrédités, veuillez consulter [CBILS Accredited Lenders](#) (en anglais)

- une facilité de financement des actifs (à partir de 6 ans),

... et cela dans la limite de £5 millions.

HM Government prendra en charge les intérêts et tous frais éventuels du prêteur pendant les 12 premiers mois.

Pour être éligible au titre du programme *CBILS* une entreprise doit satisfaire les critères suivants :

- exercer une activité commerciale au Royaume-Uni et avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à £45 millions par an ; dont plus de 50% doivent provenir d'activités commerciales ;
- chercher du soutien au titre d'une activité commerciale exercée "principalement" au Royaume-Uni ;
- opérer dans un secteur d'activité éligible² ;
- avoir une proposition d'emprunt qui, en dehors du contexte de la pandémie COVID-19, aurait été considérée comme viable par le prêteur ; et
- autocertifier que l'entreprise a été affectée par le COVID-19.

À la discrétion du prêteur, un prêt sans garantie est disponible pour les crédits inférieurs ou égaux à £250,000. Dans le cas contraire, un prêteur peut demander une garantie personnelle, mais cette garantie ne doit pas inclure une résidence privée principale et tout recouvrement au titre d'une garantie personnelle devra être plafonnée à 20 % du solde restant dû après l'application du produit de la cession des actifs de l'entreprise. Les conditions du programme *CBILS*, telles que résumées ci-dessus, sont applicables à partir du 6 avril 2020 ; une facilité offerte entre le 23 mars 2020 et le 6 avril 2020 bénéficiera rétroactivement des conditions renforcées. A partir du 6 avril 2020, il ne saura plus nécessaire pour l'emprunteur de démontrer que s'il ne bénéficie pas du *CBILS*, il ne dispose pas de garanties suffisantes pour obtenir un financement.

Les conditions *CBILS*, telles que résumées ci-dessus, sont applicables à partir du 6 avril 2020 ; une facilité offerte entre le 23 mars 2020 et le 6 avril 2020 bénéficiera rétroactivement des conditions renforcées.

Tant que le *CBILS* est en place, une entreprise auparavant soutenue par la garantie de financement des entreprises ("*Enterprise Finance Guarantee*" - *EFG*), sera régie par le *CBILS* dans le cadre d'un refinancement (et aucune nouvelle *EFG* ne sera conclue).

Dans un premier temps, *HM Government* souscrira à ce programme, pour une période de 6 mois.

Au 20 mai 2020, 40 564 prêts d'une valeur de £7.25 milliards ont été accordés dans le cadre du programme *CBILS*.

² Cela exclut les assureurs, les réassureurs (pas les courtiers d'assurances), les organismes du secteur public, les établissements d'enseignement supérieur subventionnés et les écoles primaires et secondaires financées par l'État.

CBILS for "large business" (CLBILS)

Il s'agit d'une extension du *CBILS*, qui est disponible à partir du 20 avril 2020 lorsqu'une entreprise ou un groupe d'entreprises a un chiffre d'affaires annuel de plus de £45 millions.

Lorsque le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas £250 millions, un financement pouvant atteindre £25 millions est disponible ; lorsque le chiffre d'affaires dépasse £250 millions un financement allant jusqu'à une valeur de £50 millions pouvait être obtenu ; le gouvernement a maintenant augmenté ce montant à une valeur de £200 millions pour aider à garantir que les grandes entreprises qui ne sont pas admissibles au *Covid Corporate Financing Facility (CCFF)* de la *Bank of England* disposent de suffisamment de fonds pour répondre aux besoins de trésorerie pendant l'épidémie. Les emprunteurs devront acceter de ne pas payer de dividendes et de faire preuve de retenue sur les rémunérations cadres supérieurs.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à £500 millions ne pouvaient initialement pas bénéficier de ce régime, mais celui-ci a été étendu à ces entreprises.

Au 20 mai 2020, 86 prêts d'une valeur de £590, 000, 000 ont été accordés dans le cadre du programme CLBILS.

COVID-19 Corporate Finance Facility (CCFF)

La *Bank of England (BoE)* achètera (via un dealer) des billets de trésorerie émis directement par Euroclear et/ou Clearstream, d'une durée maximale d'un an, "à des conditions comparables à celles qui prévalaient sur les marchés au cours de la période précédant le choc économique COVID-19", à toute entreprise pouvant démontrer qu'elle avait ou aurait pu bénéficier d'une notation "*investment grade*" au 1er mars 2020.

Les décisions d'éligibilité seront prises par le personnel de gestion des risques de la *BoE*, en tenant compte de différents facteurs.

Une société légalement constituée au Royaume-Uni, y compris celle ayant une maison mère constituée à l'étranger, avec une véritable activité au Royaume-Uni, sera normalement considérée comme potentiellement éligible.

Une société employant un nombre important de personnes au Royaume-Uni ou ayant son siège social au Royaume-Uni devrait normalement être éligible.

La *BoE* examinera également si une société génère des revenus importants au Royaume-Uni, si elle fournit beaucoup de clients au Royaume-Uni ou si elle possède un certain nombre de sites d'exploitation au Royaume-Uni.

Les billets de trésorerie émis par les banques, les sociétés de crédit immobilier, les compagnies d'assurance et autres entités du secteur financier réglementées par la *Bank of England* ou la *Financial Conduct Authority* ne sont pas éligibles.

Lors de l'évaluation d'une offre d'achat de billets de trésorerie, la *BoE* examinera :

- lorsque cela est possible, les émetteurs ayant une notation de crédit à court terme minimale de A-3 / P-3 / F-3 / R-3 d'au moins l'un des organismes Standard & Poor's, Moody's et Fitch, et DBRS Morningstar au 1er mars 2020 ;

- lorsqu'une notation à court terme n'est pas disponible, les émetteurs ayant une notation de crédit à long terme d'au moins BBB- / Baa3 / BBB- / BBB attribuée par l'une des principales agences de notation de crédit, ou directement par la *BoE*, lors d'une évaluation par la *BoE* de la solidité financière de l'émetteur ; et
- si les entreprises ont reçue des notations différentes, et si l'une d'entre elles est en dessous de la catégorie investissement ("*below investment grade*"), alors le billet de trésorerie ne sera pas éligible.

Pour obtenir un formulaire d'éligibilité de l'émetteur, un engagement de l'émetteur et une lettre de confidentialité, une garantie (lorsque l'émetteur n'est pas la principale entité du groupe) et un avis juridique, des formulaires de demande (et d'autres conseils), voir : [BoE Covid Corporate Financing Facility](#)

Si une entreprise ne dispose pas encore d'un programme de billet de trésorerie établi, elle devra en établir un pour pouvoir participer au *CCFF*, un formulaire fondé sur la documentation de l'ICMA est disponible.

Ce programme devait initialement rester ouvert pour les nouveaux émetteurs jusqu'au 31 décembre 2020 ; la *Bank of England* a maintenant confirmé qu'elle fermera les portes aux nouveaux prélèvements en mars 2021.

Au 19 mai 2020, plus de 230 entreprises étaient éligibles pour accéder au *CCFF*. Le dispositif a permis d'accorder £18,8 milliards de prêts à 55 entreprises et a autorisé £38,8 milliards de prêts potentiels à 68 autres entreprises.

Le 26 mai 2020, la *Bank of England* a publié un avis de marché consolidé qui prévoyait des modifications au régime annoncé le 19 mai 2020.

Dans le cadre du régime révisé :

- toute entreprise souhaitant bénéficier du *CCFF* pour une période s'étendant au-delà du 19 mai 2021 devra fournir une lettre adressée au Trésor de Sa Majesté (*HM Treasury*) qui s'engage à faire preuve de retenue sur le paiement des dividendes et autres distributions de capital et sur la rémunération des cadres supérieurs pendant la période où leur émission de billets de trésorerie commercial est en circulation.
- Ces engagements visent à inciter les entreprises à rembourser leurs emprunts auprès du *CCFF* et à promouvoir leur capacité à le faire lorsqu'ils arrivent à échéance après la clôture prévue de la facilité.
- Une entreprise qui a bénéficié d'un financement dans le cadre du *CCFF* peut désormais rembourser leurs prêts de manière anticipée si elle le souhaite.
- Cela donne aux entreprises une plus grande flexibilité pour sortir de la facilité de manière ordonnée, où elles peuvent accéder à d'autres sources de financement, par exemple sur les marchés des capitaux.
- À partir du jeudi 4 juin 2020, la *Bank of England* publiera chaque semaine le nom des nouveaux emprunteurs et les montants émis, dans un souci de transparence.

Future Fund

Lorsqu'une entreprise basée au Royaume-Uni a levé au moins £250,000 de fonds propres au cours des cinq dernières années auprès d'investisseurs tiers, un prêt de fonds de roulement convertible d'une durée maximale de 36 mois, d'un montant compris entre £125,000 et £5 millions et assorti d'un coupon minimum de 8 %, sera mis à disposition par *HM Government* et la *British Business Bank* sur la base d'un financement équivalent.

Le prêt de fonds de roulement sera converti, à un taux d'escompte minimum de 20 % ("*Discount Rate*"), lors de la prochaine levée de fonds propres au moins égale au montant total du financement relais dont le prêt convertible garanti par le gouvernement fait partie (un "*qualifying funding round*"). Lors d'une vente ou d'une introduction en bourse, le prêt sera, selon la voie qui offre le meilleur rendement aux prêteurs du financement relais, soit converti en fonds propres au taux d'escompte, "*Discount Rate*" au prix fixé par le dernier tour de financement non éligible ("*non-qualifying funding round*"), soit remboursé avec une prime de remboursement égale à 100 % du montant principal du financement relais.

Le fonds sera disponible entre mai et septembre 2020.

Bounce-back Loans (BBLs)

A partir du 4 mai 2020, il sera possible pour une petite entreprise de demander à un prêteur accrédité, à l'aide d'un seul formulaire en ligne, un prêt de £2,000 à £50,000.

Il est entendu qu'un prêteur n'aura pas à effectuer un test prospectif de la viabilité d'une entreprise, ce qui a fait obstacle à l'adoption du *CBILS*.

Un *BBL* sera garanti à 100% par *HM Treasury*, qui paiera les frais et les intérêts pendant les 12 premiers mois (après quoi les intérêts seront dus à un niveau d'intérêt standardisé bas à convenir entre les prêteurs et *HM Treasury*). Aucun remboursement ne sera dû pendant les 12 premiers mois.

Dans une lettre envoyée le 1er mai 2020 aux prêteurs accrédités dans le cadre du programme *CBILS*, le Chancelier a fixé un taux d'intérêt de 2,5 % pour les *BBLs* et a exposé les changements législatifs et réglementaires visant à soutenir la mise en œuvre du système. La *Bank of England* offrira aux participants au système de financement à terme ("*Term Funding scheme*") des incitations supplémentaires afin que les PME puissent prolonger la durée d'une partie du financement auquel elles ont accès via le financement à terme ("*Term Funding scheme*"), cela leur permettra de s'aligner sur la durée de 6 ans des prêts accordés par le biais du système *BBL*. Les banques soumises au ratio de levier financier du Royaume-Uni pourront exclure les *BBL* de la mesure d'exposition au ratio de levier financier.

Au 20 mai 2020, 464 393 prêts d'une valeur totale de £14,18 milliards ont été accordés dans le cadre du programme *BBL*.

Coronavirus Job Retention Scheme (CJRS)

"Tout employeur" pourra postuler à *HM Revenue and Customs (HMRC)* pour une subvention couvrant jusqu'à 80 % du salaire de chaque employé placé en chômage partiel ("*furloughed workers*") dans la limite de £2,500 par employé embauché au plus tard le 28 février 2020 et par mois, il pourra aussi postuler à "*associated employer national insurance contributions*", et à

des cotisations de retraite (jusqu'à la cotisation patronale minimale de retraite pour l'inscription automatique).

Un employé doit être soit sur la liste de paie *PAYE* et signaler le *HMRC* par le biais d'une demande *RTI*:

- (a) au plus tard le 19 mars 2020, ou
- (b) à compter du 28 février 2020, puis (i) être licencié ou cesser de travailler entre le 28 février 2020 et le 19 mars 2020 et (ii) être réembauché par cet employeur et mis au chômage partiel ("*furlough*").

Les subventions seront antidatées au 1er mars 2020. Le gouvernement a maintenant confirmé que les travailleurs au chômage partiel (*furloughed workers*) qui prévoient de prendre un congé parental ou d'adoption payé auront le droit à une rémunération basée sur leurs revenus habituels plutôt que sur le taux de rémunération des travailleurs au chômage partiel, cela est valable pour les périodes de rémunération commençant le 25 avril ou après. Cela s'appliquera à l'indemnité de maternité (*Maternity Pay*), à l'indemnité de paternité (*Paternity Pay*), à l'indemnité de deuil parental (*Parental Bereavement Pay*) et à l'indemnité d'adoption (*Adoption Pay*).

Le CJRS fonctionne au titre de directives émises le 15 avril 2020 à *HMRC* par le ministre des finances, en utilisant les pouvoirs conférés par la loi de 2020 sur les coronavirus ("*Coronavirus Act 2020*").

Le gouvernement a maintenant publié un guide par étape du régime CJRS à l'intention des employeurs : [Government Coronavirus Job Retention Scheme Step-by-step Guide for Employers](#)

Le mardi 12 mai 2020, le Chancelier a annoncé que le programme CJRS de maintien de l'emploi (*Job Retention Scheme*) restera ouvert jusqu'à la fin du mois d'octobre. À partir du début du mois d'août, les travailleurs au chômage (*furloughed workers*) partiel pourront reprendre le travail à temps partiel, les employeurs étant invités à verser un pourcentage sur les salaires du personnel au chômage partiel. Les versements de l'employeur se substitueront à la contribution que le gouvernement verse actuellement, garantissant que le personnel continue de recevoir 80 % de son salaire jusqu'à £2,500 par mois. Au 20 mai 2020, 8 millions d'emplois ont été placés en temps partiel au titre du programme CJRS, et £11,1 milliards ont été payés.

Le 14 et 15 mai, le gouvernement anglais a fourni plus d'informations aux employeurs et employés au sujet du Job Retention Scheme : [Government Advice on Coronavirus Job Retention Scheme](#)

Self-employment Income Support (SEIS) Scheme

Une subvention peut être demandée par un travailleur indépendant qui a soumis une déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année fiscale 2018-19, qui a effectué des opérations commerciales au cours de l'année fiscale 2019-20, qui effectue des opérations commerciales au moment de la demande (ou qui en effectuerait en l'absence du COVID-19), qui a l'intention de continuer à effectuer des opérations commerciales au cours de l'année fiscale 2020-21, qui a souffert de pertes de profit au titre d'opérations commerciales/de partenariat en raison de la

pandémie COVID-19, dont les bénéficiaires d'opérations commerciales du travailleur indépendant sont inférieurs à £50,000 et qui tire plus de la moitié de ses revenus d'un travail indépendant.

Une subvention peut atteindre £2,500 par mois, pendant trois mois, de 80 % des bénéfices moyens de la personne sur trois exercices fiscaux (le cas échéant) le premier mois de l'exercice commençant le 6 avril 2016 et le dernier se terminant le 5 avril 2019.

Le paiement ne devrait pas être effectué avant juin 2020 et sera versé en une seule fois aux personnes que le *HMRC* juge éligibles.

Ce régime opère en vertu d'une directive émise le 1er mai 2020 à *HMRC* par le Chancelier en utilisant les pouvoirs conférés par *Coronavirus Act*. La directive définit les méthodes de calcul du SEIS : [SEIS Scheme Direction](#).

Au 20 mai 2020, deux millions de demandes ont été déposées valant une somme totale de £61 milliards.

Reimbursement of Statutory Sick Pay

Un employeur ayant jusqu'à 250 employés à compter du 28 février 2020 pourra réclamer jusqu'à deux semaines d'indemnités de maladie réglementaires pour tout salarié qui s'est absenté pour cause de COVID-19. Les employeurs peuvent soumettre des demandes dans le cadre de ce programme à partir du 26 mai 2020.

Projet de loi sur l'insolvabilité et la gouvernance des entreprises (*Corporate Insolvency and Governance Bill*)

Le gouvernement britannique a maintenant publié [une première ébauche de projet de loi](#) Il s'agit d'un long texte législatif et nous ferons circuler prochainement une analyse séparée à ce sujet. Les annonces précédentes faites par *Department for Business, Energy and Industrial Strategy (BEIS)*, *the Financial Conduct Authority (FCA)* and *Financial Reporting Council (FRC)* indiquent que le projet de loi devrait :

- introduire un moratoire pendant lequel aucune action en justice ne pourra être entreprise ou poursuivie contre une entreprise sans l'autorisation du tribunal ;
- suspendre les clauses de résiliation, *ipso facto*, qui permettent à un fournisseur de cesser (ou de menacer de cesser) d'approvisionner une société qui s'est engagée dans un processus de restructuration ou d'insolvabilité ; ces droits doivent être suspendus, sous réserve de garanties visant à assurer le paiement de la fourniture continue, et les fournisseurs peuvent être libérés de l'obligation de fournir si cela cause des difficultés à leur entreprise ;
- suspendre, du 1er mars 2020 au 30 juin 2020, le risque de responsabilité personnelle découlant d'opérations frauduleuses (*wrongful trading*) pour les administrateurs qui continuent à faire du commerce avec une entreprise en raison de la pandémie de coronavirus, avec l'incertitude que l'entreprise pourrait ne pas être en mesure d'éviter l'insolvabilité à l'avenir ;
- introduire un nouveau "plan de restructuration" (qui, dans le cas des entreprises réglementées, devrait inclure un rôle de sauvegarde pour l'ACF et l'Autorité de régulation prudentielle) ;

- suspendre la possibilité de demander la liquidation d'une société (du 27 avril 2020 au 30 juin 2020) ;
- annuler les demandes statutaires (du 1er mars 2020 au 30 juin 2020) ;
- autoriser une société qui est légalement tenue de tenir une assemblée générale annuelle ou une assemblée générale de tenir une assemblée par d'autres moyens même si sa constitution ne permet pas normalement ces autres moyens ; et
- conférer au secrétaire d'État du pouvoir de prolonger encore les délais de dépôt auprès du Companies House (Companies House a déjà utilisé au maximum la flexibilité dont il dispose en vertu de la loi actuelle).

Certain établissements financiers ont été exclus de quelques réformes. Le moratoire, la suspension des clauses de résiliation *ipso facto* et la suspension du régime de *wrongful trading* ne sont pas accessibles à une banque, une entreprise d'investissement, un assureur, un établissement de paiement et de monnaie électronique ou certains organismes d'infrastructure de marché. En outre, une entreprise qui protège l'argent de ses clients ne devrait pas pouvoir bénéficier du moratoire ou de la suspension du régime de *wrongful trading*.

Measures to Protect UK High Street from Aggressive Rent Collection and Closure.

Le gouvernement va introduire de nouvelles mesures temporaires pour protéger les citoyens britanniques. Certains propriétaires semblent avoir mis les locataires sous une pression excessive en utilisant des tactiques agressives de recouvrement de dettes. Pour y mettre fin, il y aura une interdiction temporaire de l'utilisation des demandes légales (faites entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2020) et des pétitions de liquidation présentées du 27 avril au 30 juin, lorsqu'une entreprise ne peut pas payer ses factures à cause du coronavirus.

Le gouvernement offre également aux locataires une plus grande marge de manœuvre pour payer leur loyer en empêchant les propriétaires d'utiliser le recouvrement des arriérés de loyer commercial (*Commercial Rent Arrears Recovery*) (CRAR) à moins qu'ils ne soient redevables de 90 jours de loyer impayé.

Business Rates Holiday

Les commerces de détail, l'hôtellerie, les entreprises de loisirs et les crèches en Angleterre bénéficieront d'un congé des taux d'imposition des entreprises pour l'année fiscale 2020 à 2021. Une réévaluation des taux d'intérêt des entreprises prévue pour 2021 a été reportée, et les valeurs imposables resteront désormais inchangées jusqu'en 2022 afin de réduire l'incertitude pour les entreprises.

Insurance Claim

Lorsqu'une police d'assurance est activée, ou qu'une couverture est exclue, par référence à une "maladie à déclaration obligatoire", la clause correspondante peut avoir été déclenchée le 5 mars 2020 lorsque COVID-19 est devenu une "maladie à déclaration obligatoire".

L'avis médical émis par *HM Government* le 17 mars 2020 est, selon *HM Government*, suffisant pour permettre une réclamation si une entreprise a une police d'assurance couvrant à la fois les pandémies et la fermeture ordonnée par le gouvernement.

La fermeture de locaux (y compris la plupart des cantines de travail) le 21 mars 2020 en vertu des *Health Protection (Coronavirus, Business Closure) (England) Regulations 2020* peut également justifier une déclaration de sinistre.

Trade Credit Insurance (TCI)

TCI assure les fournisseurs qui vendent des marchandises contre le risque de défaillance de l'acheteur, ce qui donne aux entreprises la confiance nécessaire pour commercer entre elles. En avril 2020, l'activité commerciale assurée s'élevait à plus de £171 milliards couvrant les transactions entre environ 13 000 fournisseurs et 650 000 acheteurs. En raison du Coronavirus, de nombreuses entreprises ont du mal à payer leurs factures et risquent de se voir retirer leur assurance-crédit ou de voir leurs primes augmenter à des niveaux inabornables. Pour éviter cela, le gouvernement garantit temporairement les transactions interentreprises actuellement soutenues par TCI, en s'assurant que la majorité de la couverture d'assurance sera maintenue sur l'ensemble du marché. La garantie sera fournie par le biais d'accords d'assurance temporaires avec les assureurs opérant actuellement sur le marché, et couvrira à la fois les entreprises nationales et les exportateurs. On espère que les accords avec les assureurs seront en place d'ici la fin de ce mois. La garantie sera temporaire et durera provisoirement jusqu'à la fin de l'année. Elle sera suivie d'un examen du marché de TCI afin de s'assurer qu'il peut continuer à fonctionner.

Small Business Grant Funding (SBGF) and Hospitality, Leisure, Rental Grant Funding (HLRGF) and Local Authority Discretionary Grants Fund (LADGF)

Une subvention de £10,000 pour chaque entreprise recevant un "*small business rate relief*" ou un "*rural rate relief*" est disponible au titre du SBGF, et une subvention de £25,000 lorsque la valeur imposable des locaux se situe entre £15,000 et £51,000, dans le cadre du programme HLRG.

Le 2 mai 2020, le gouvernement a annoncé que LADGF a été créé pour accueillir certaines petites entreprises qui n'étaient pas couvertes par le SBGF. Jusqu'à £617 millions seront mis à disposition, soit une augmentation supplémentaire de 5 % par rapport aux £12,33 milliards précédemment annoncés pour le SBGF et le HLRGF.

Le 13 mai 2020, le gouvernement a publié plus de détails sur LADGF. Les autorités locales pourront déboursier des subventions d'une valeur de £25,000, £10,000 ou d'une valeur en dessous de £10,000. Les subventions sont avant tout destinées aux petites et microentreprises dont les coûts fixes sont relativement élevés, et aux entreprises qui occupent des locaux dont la valeur imposable du loyer annuel ou les paiements hypothécaires sont inférieurs à £51,000. Elles devront démontrer qu'elles ont subi une baisse significative de leurs revenus en raison de la crise COVID-19.

Le gouvernement a demandé aux autorités locales de donner la priorité à certains types d'entreprises, telles que les petites entreprises dans des bureaux partagés ou des espaces de travail flexibles, les commerçants du marché régulier ayant des coûts de construction fixes, tels que le loyer, qui n'ont pas leurs propres évaluations de taux d'affaires, les chambres d'hôtes qui paient une taxe municipale au lieu de taux d'affaires et les propriétés de bienfaisance.

La LADGF était initialement uniquement disponible pour les entreprises qui n'étaient pas éligibles à d'autres programmes de soutien, mais qui pouvaient néanmoins demander à bénéficier du programme CJRS ; le gouvernement a maintenant confirmé que les bénéficiaires du SEIS peuvent également accéder au fonds. Les subventions reçues par une

entreprise sont imposables, mais seules les entreprises qui réalisent un bénéfice global une fois les subventions incluses seront soumises à l'impôt. Il est prévu que les premiers paiements au titre de la *LADGF* soient reçus par les entreprises au début du mois de juin.

Au 17 mars 2020, £9,5 milliards ont été mis à disposition de plus de 778 000 biens commerciaux dans le cadre des régimes *SBGF* et *RHLGF*.

UK Debt Management Office (DMO)

Le *HM Treasury* a révisé le mandat de financement du *DMO* pour 2020-21, et a augmenté le programme d'émission de gilt prévu pour mai à juin 2020 à £180 milliards.

Support for Freight and Passenger Services

Le gouvernement britannique a pris un engagement conjoint avec la France et la République d'Irlande pour "renforcer le partenariat et partager les meilleures pratiques" afin de garantir la poursuite du transport de marchandises sur le continent pendant la pandémie. Jusqu'à £17 millions seront disponibles pour les itinéraires entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne et des fonds supplémentaires seront disponibles pour 26 itinéraires entre la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Norvège et la Suède, y compris Eurotunnel.

Le gouvernement a annoncé un financement de £5,7 millions pour sauvegarder les services de passagers aériens entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord. Londonderry/Derry City Airport (DCY) et l'aéroport de Belfast recevront tous deux une aide et Aer Lingus et Loganair recevront des subventions pour assurer les liaisons de Belfast à Londres et DCY à Londres.

Le 18 mai, le gouvernement a annoncé qu'il avait signé des accords avec six opérateurs afin de fournir jusqu'à £35 millions de financement pour aider à garantir qu'il ait suffisamment de moyens disponibles pour éviter la perturbation du flux de marchandises. Seize des plus importantes routes couvrant la Manche, le Détroit, la Mer du Nord et les routes entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, qui étaient auparavant menacées de fermeture en raison d'une baisse de la demande due au Coronavirus seront désormais désignées comme des routes soumises à une obligation de service public pour une période pouvant aller jusqu'à neuf semaines.

FAQs

Le gouvernement a publié une liste détaillée de "FAQs" sur les comportements autorisés pendant le confinement : [Coronavirus Outbreak What you Can and Can't Do FAQs](#)

Immigration

Le Bureau de l'Intérieur (*Home Office*) a publié les dernières directives à l'intention des personnes concernées par les restrictions de voyage liées au coronavirus. Si le visa de 30 jours d'une personne pour se rendre au Royaume-Uni pour travailler, étudier ou rejoindre sa famille a expiré ou est sur le point d'expirer, les personnes peuvent demander un visa de remplacement avec une date révisée gratuitement jusqu'à la fin de cette année.

Déplacement entre le Royaume-Uni et la France avant le 8 juin

Le gouvernement a publié des informations à l'intention des ressortissants britanniques voyageant vers ou à l'intérieur de la France, concernant les formulaires d'attestation à utiliser : [Attestation pour voyager depuis et au sein même de la France](#)

Voyages internationaux après le 8 juin

Le gouvernement a donné des directives sur les voyages internationaux pendant la pandémie COVID-19. Le ministère des affaires étrangères et du Commonwealth (*Foreign and Commonwealth office*) déconseille d'effectuer des voyages internationaux, sauf si ceux-ci sont indispensables et pour une durée indéterminée. Les règles concernant les comportements que les voyageurs devront adopter lors de leurs retour au Royaume-Uni seront revus le 8 juin. Jusqu'à cette date, les voyageurs sont priés de rentrer directement chez eux en évitant les transports publics. Ils ne devront s'isoler que pendant sept jours s'ils commencent à présenter l'un des symptômes connus du COVID-19. A partir du 8 juin, toute personne entrant au Royaume-Uni, que ce soit en tant que visiteur ou résident, devra remplir un formulaire afin de fournir les coordonnées et informations nécessaires pour pouvoir entrer en contact avec cette personne si celle-ci, ou une personne avec laquelle elle pourrait être entrée contact contracte le virus. Ils ne seront pas autorisés à quitter le pays et devront s'isoler pendant les 14 premiers jours. Les forces frontalières effectueront des contrôles à la frontière et refuseront l'entrée à tout citoyen non britannique et ne résidant pas au Royaume-Uni qui refuse de se conformer à la réglementation. Les autorités de santé publique effectueront des contrôles aléatoires en Angleterre pour s'assurer du respect de la quarantaine. Les voyageurs peuvent se voir infliger une amende £100 s'ils refusent de fournir leurs coordonnées et de £1000 s'ils refusent de se confiner. Seuls les voyageurs en provenance d'Irlande, des îles Anglo-Normandes ou de l'île de Man sont exemptés de l'obligation d'auto-isolement pendant 14 jours : il n'y a pas de concessions concernant les voyages entre le Royaume-Uni et la France.

Production laitière

Le gouvernement a annoncé la création d'un nouveau fonds destiné à apporter un soutien financier aux producteurs laitiers en Angleterre. La demande de lait et de produits laitiers a considérablement diminué depuis la fermeture des cafés et des restaurants. Les agriculteurs éligibles pourront recevoir des subventions couvrant 70 % de leurs pertes de revenus en avril et mai, jusqu'à un maximum de £10,000 chacun.

Le gouvernement a déjà assoupli certains éléments du droit britannique de la concurrence pour l'industrie afin de permettre aux détaillants, aux fournisseurs et aux services logistiques de travailler ensemble. Il a également lancé une campagne de marketing d'un million de livres sterling pour stimuler la consommation de lait et aider les producteurs à réduire leurs stocks excédentaires.

Londres

Le gouvernement a convenu avec le maire de Londres, Sadiq Kahn, d'un financement de £1,6 milliard pour *Transport for London (TfL)* afin de protéger les services clés. Le financement se compose d'une subvention de £1,095 milliards et d'un prêt de £505 millions et s'étend jusqu'en octobre 2020. L'accord prévoit d'augmenter le niveau des services dès que possible afin de garantir que les personnes respectent les directives de distanciation sociale lorsqu'elles sont sur le réseau. Le dispositif prévoit la réintroduction de tarifs sur les bus et le rétablissement de la taxe d'encombrement. Les réductions pour les plus de 60 ans et les moins de 18 ans seront

suspendues, et le maire a également accepté d'augmenter les tarifs l'année prochaine d'un pour cent au-dessus de l'inflation. L'ensemble de la situation financière et de la structure de *TfL* fera l'objet d'un examen général, et deux représentants du gouvernement seront nommés au conseil d'administration, au comité des finances et au comité des projets et des investissements de *TfL* afin de contrôler l'optimisation des ressources pour le contribuable.

Le gouvernement a annoncé la création d'un nouveau conseil de transition pour la ville de Londres (*London Transition Board*), coprésidé par le secrétaire de la communauté et le maire de Londres, afin de coordonner la réponse de Londres au moment où elle sort du confinement et commence à rouvrir son économie. Le conseil sera composé de hauts responsables de toute la ville et fournira une orientation stratégique pour la prochaine phase de réponse et de redémarrage, en se concentrant sur le contrôle des infections, l'introduction et la suppression progressives des différents niveaux de confinement et le rétablissement des services publics. Jusqu'à la fin de l'année, le conseil de transition fonctionnera en parallèle avec un conseil de redressement de Londres distinct, présidé et constitué par le maire de Londres et le président des conseils de Londres. Le ministre de Londres assistera au Conseil de relance au nom du gouvernement. Le conseil de relance (*Recovery Board*) planifiera et supervisera la reprise économique et sociale à long terme de la capitale au sens large.

Fonds de lutte contre les infections

Un nouveau fonds de lutte contre les infections de £600 millions a été introduit pour lutter contre la propagation de COVID-19 dans les Ehpad, en plus des £3,2 milliards de soutien financier mis à la disposition des autorités locales pour soutenir les services publics clés depuis le début de la crise. Ce fonds, qui est réservé à l'aide sociale, sera versé aux autorités locales pour que les Ehpad puissent continuer à freiner la propagation du coronavirus en les aidant à couvrir les coûts de mise en œuvre des mesures visant à réduire la transmission.

Autre Mesure

Nous nous efforcerons de vous tenir informés de toute nouvelle mesure adoptée dans les jours et les semaines à venir.

CONTACTS

MARGARET BOSWELL
boswell@gide.com

COLIN GRAHAM
colin.graham@gide.com

GERALD MONTAGU
gerald.montagu@gide.com

JAMES CASEY
james.casey@gide.com

Vous pouvez consulter cette lettre d'informations sur notre site Internet, rubrique Actualités & Publications : [gide.com](https://www.gide.com)

Cette lettre d'informations est une publication électronique périodique éditée par le cabinet Gide Loyrette Nouel (le "Cabinet") diffusée gratuitement auprès d'un nombre limité de personnes ayant une relation directe ou indirecte avec le Cabinet. Cette lettre d'informations est réservée à l'usage privé de son destinataire et n'a qu'une vocation d'information générale non exhaustive. Elle ne saurait constituer ou être interprétée comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations fournies dans la lettre d'Informations et le Cabinet ne pourra être tenu responsable envers le destinataire de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces informations. Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 modifiée, vous pouvez demander à accéder, faire rectifier ou supprimer les informations vous concernant traitées par notre service Communication (privacy@gide.com).